



Amiens, le 29 avril 2020,

Maxime PARUCH
Secrétaire Départemental
SE-Unsa de la Somme

à

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Directeur des services départementaux
de l'Éducation Nationale de la Somme,
20 boulevard Alsace Lorraine
80063 AMIENS

Objet : Réouverture des écoles à la date du 11 mai

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous avons écouté avec attention l'allocution du premier ministre.

Nous avons pris connaissance de l'avis du conseil scientifique en date du 25 avril.

Nous avons été attentifs aux diverses communications médiatiques du Ministre de L'Éducation Nationale.

Nous avons également consulté la profession afin de confronter les différentes hypothèses de reprise à la réalité du terrain, aux préconisations sanitaires, aux contraintes personnelles et professionnelles des agents.

Ainsi, le bureau départemental du SE Unsa de la Somme vous indique la position qu'il a prise lors de sa réunion du mercredi 29 avril à 11h.

Nous pensons que la reprise telle qu'énoncée par le premier ministre et le ministre de l'Éducation Nationale est inacceptable et impossible. Les objectifs ne sont pas clarifiés, les conditions matérielles difficiles à sécuriser et les injonctions contradictoires.

Nous vous demandons de concevoir la reprise du 11 mai comme un élargissement de l'accueil des enfants des personnes indispensables à la gestion de la crise dans un cadre sanitaire strict respectueux des préconisations du conseil scientifique.

Cet accueil serait ainsi élargi aux élèves en déconnexion numérique et/ou en décrochage et progressivement, aux enfants de parents amenés à reprendre le travail (quand le télétravail n'est pas possible et qu'aucun autre mode de garde n'est possible). Ces critères concernant les élèves accueillis devront être précisés par l'institution. Les effectifs également doivent être adaptés car le maximum de 15 est déjà incohérent et inadapté. Ces décisions seront validées par l'institution et non par les collectivités.

Cet accueil pourra continuer à être effectué par des enseignants (le cumul distanciel-présentiel n'est pas acceptable), par les personnels des collectivités et des associations partenaires.

Par ailleurs, afin d'organiser au mieux ce dispositif, une journée de pré-rentrée est indispensable mais pas suffisante. Nous demandons l'organisation de deux journées préparatoires. La perspective d'une organisation amenée à évoluer régulièrement impose par ailleurs aux directeurs d'école d'être totalement déchargés de prise en charge d'élèves.

Enfin, ces décisions d'organisations ne doivent pas reposer sur les équipes, les directrices et directeurs et ne pourront être réfléchies que lorsque le protocole sanitaire sera connu.

Notre position est donc la suivante : ouvrir l'accueil progressivement en fonction de critères définis « par l'institution » et des capacités d'accueil, en respectant scrupuleusement le protocole sanitaire en cohérence avec l'avis du conseil scientifique.

Ne doutant pas de l'attention que vous porterez à cette prise de position et souhaitant toujours être associés à toutes les discussions concernant la reprise, je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en notre attachement au service public et laïque d'éducation.

Maxime Paruch

